



Novembre

INFOS Botans

NOVEMBRE 2020

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture:

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

RECENSEMENT A PARTIR DE 16 ANS

Les mairies, le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et le ministère des Armées ont noué un étroit partenariat. Au travers de celui-ci, ils concourent ensemble à la mise en œuvre du parcours de citoyenneté.

Ce parcours prévoit notamment :

1. l'enseignement de défense au collège et au lycée
2. le recensement à l'âge de 16 ans
3. la Journée défense et citoyenneté (JDC) à 17 ans.

Ainsi, les jeunes disposeront de toutes les informations utiles pour se faire recenser et effectuer leur JDC ; ils pourront alors s'inscrire sans difficulté à leurs examens scolaires et permis de conduire.

RENDEZ-VOUS sur service-public.fr, MAJDC.fr ou à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

MUSEE AGRICOLE DE BOTANS : AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont commencé le 2 novembre 2020. Les travaux de démolition et de maçonnerie sont achevés. Les travaux de plâtrerie et d'électricité sont en cours.

RAVALEMENT DE FACADE DE L'ANCIENNE ECOLE

Le crépi de la façade du bâtiment communal de l'ancienne école se décollait à de nombreux endroits, ce qui a nécessité un ravalement de façade et une mise en valeur des encadrements de fenêtres et des corniches en pierre. Le coût du projet (travaux + maîtrise œuvre) s'élève à 9908,90 € HT. Une subvention a été octroyée par GRAND BELFORT Communauté d'agglomération pour un montant de 4 954,45 € dans le cadre du FONDS DE VALORISATION DU PATRIMOINE.

TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DE FROIDEVAL / CHEMIN DES NEUFS MOULINS

Le revêtement du croisement de la rue de Froideval et du Chemin des neufs moulins, fortement dégradé, a été remplacé vendredi 13 novembre.

La circulation a été interdite aux véhicules pendant 48 heures.

TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DU PORT

La société COLAS NORD-EST sise à Eguenigue (90150), souhaite pouvoir stationner ses camions et engins sur la rue du Port, au niveau du croisement avec la route de Montbéliard, en agglomération de BOTANS.

Pour des raisons de sécurité, et afin de réglementer la circulation de tous les véhicules et de permettre la réalisation des travaux :

- **Le samedi 28 novembre 2020, la circulation sur la rue du Port, au niveau du croisement avec la route de Montbéliard, sera réduite à une voie et régulée par alternat avec panneaux.**
- Le stationnement et les dépassements seront interdits sur l'emprise des travaux, quelles que soient les voies laissées libres à la circulation. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

DEMANTELEMENT DES PENICHES

Les deux péniches du port de Botans vont prochainement être démantelées par VNF.

TRAVAUX DE VOIRIE : GRANDE RUE / RUE DES SOURCES/ RUE DE DORANS

Du 9 au 30 novembre, la société COLAS NORD-EST va effectuer des travaux d'entretien de la voirie, notamment la réparation de 8 grilles d'eaux pluviales ainsi que la passerelle sur la Douce.

MASQUES : ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Deux masques lavables par enfant botanais, scolarisé à l'école primaire de Dorans, ont été achetés par la municipalité, puisqu'à compter du 2 novembre, celui-ci est devenu obligatoire à l'école ainsi que dans le bus scolaire.

Le masque est aussi obligatoire aux arrêts de bus de la commune.

OBLIGATION DU PORT DU MASQUE

La Préfecture a pris un nouvel arrêté en date du 3 novembre concernant le port du masque. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 11 ans ou plus :

- Sur l'ensemble de la commune de Belfort
- Sur tout marché non couvert du Département
- Dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et sorties des établissements d'enseignement
- Sur les campus universitaires et établissements d'enseignement supérieur
- Dans tout rassemblement autorisé par le décret du 29 octobre susvisé se tenant sur la voie publique ou dans un lieu public non couvert du Département.

INFLUENZA AVIAIRE

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de relever le niveau de risque de " modéré" à " élevé" dans le Territoire de Belfort. L'élévation du niveau de risque induit des mesures de prévention.

Dans notre département, les mesures suivantes sont applicables dans toutes les communes :

La claustration ou la mise sous filets (avec réduction des parcours extérieurs évitant la proximité des points d'eau naturels, cours d'eau ou mares) des oiseaux captifs et volailles de basses-cours, afin d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages ou avec des volailles d'un élevage professionnel.

De plus, une application stricte des mesures basiques de biosécurité est de rigueur dans toutes les basses-cours de France.

Il convient notamment :

- De surveiller très régulièrement la bonne santé des volailles (si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire).
- De ne pas laisser divaguer les volailles, mais de les maintenir dans un espace clôturé qui leur est dédié.
- D'empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et des oiseaux sauvages ou des volailles d'élevage.

Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux. Vous pouvez déclarer en lignes vos volailles sur le site « Mes démarches » du ministère de l'Agriculture via le Cerfa 15472*02.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle, seuls les quatre maires de Botans, Dorans, Sevenans et Bermont étaient présents, ainsi que l'Association des Anciens Combattants, pour rendre hommage à nos soldats morts pendant la Première Guerre Mondiale.

CONTACTER LA GENDARMERIE

- Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le 17
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : contacter la **COB de BELFORT** (☎ 03.84.57.63.00 – cob.belfort@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24 et 7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
 - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
 - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :

